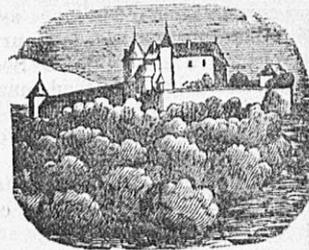




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50
 . . . 6 mois » 2.50
 Etranger. 1 an » 9.—
 . . . 6 mois » 5.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'HIVER : BULLE, dép. 5³⁷ 10⁰⁵ 2⁴² 5⁰⁵ 8⁵⁷ — BULLE, arr. 8⁵⁷ 12³⁰ 4³⁰ 8³⁸ 10⁴⁰

ANNONCES

District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, 84, rue de Bouleyres (Cercle catholique 1^{er} étage)

BULLE, le 11 février 1910.

La vérité et des chiffres.

De la vallée de Charmey,
le 5 février.

(Suite)

Les subsides énormes que la Confédération alloue aujourd'hui si largement atteignent chaque année plusieurs millions. Les Chambres fédérales estiment que les sacrifices exceptionnels consentis jusqu'à ce jour ont contribué à une amélioration considérable du sol suisse; il y a donc lieu de remanier la loi actuelle en fixant d'une manière définitive et générale la quote-part de la Caisse fédérale pour les subventions dans ce domaine de l'agriculture. Le *Fribourgeois* feint d'ignorer cette chose ou trompe ses lecteurs en prétendant qu'à partir de 1912 la Confédération refusera tout subside aux entreprises particulières d'amélioration du sol, qu'elles soient ou non subsidiées par le canton. C'est là une invention de ce journal qui dénote une bien mauvaise foi.

Non seulement aucune décision de ce genre n'a été prise, mais le projet de loi encore à l'étude prévoit que les subventions fédérales pour les améliorations du sol, drainages, remaniements parcellaires, etc., seront fixées pour l'avenir, d'une manière uniforme, au 25 % des devis établis; par contre les corrections de torrents et le reboisement de leurs bassins bénéficieront encore du 40 %.

De ce fait, la commune dont nous avons parlé risque fort de ne toucher qu'un subside fédéral de 25 %, alors qu'elle recevrait certainement du 40 au 45 %, si l'Etat de Fribourg avait consenti un sacrifice extraordinaire pour exécuter actuellement les travaux depuis si longtemps réclamés.

De plus, il est faux, ainsi que le prétend le *Fribourgeois*, que bon nombre de cantons radicaux n'allouent aucun subside aux entreprises particulières. La forme seule de cette assertion démontre la mesquinerie de ce journal. La Confédération ne prête son concours financier qu'aux travaux subventionnés par les cantons. Or, des statistiques fédérales que j'ai sous les yeux, statistiques établies par le département de l'Intérieur, il résulte que les 22 cantons suisses ont reçu

des subventions fédérales pour des corrections fluviales, endiguements, travaux d'assainissement, reboisements ou autres travaux de défense sylvicole. C'est ainsi que, de 1894 à fin 1907, le canton de Fribourg a reçu pour sa part 708.784 fr. 62. Bien que ce chiffre paraisse important, notre canton n'arrive qu'au 17^e rang, ne devant que les petits cantons d'Uri, Zoug, Soleure, Schaffouse et Appenzell. Tous les autres ont montré plus d'empressement que Fribourg pour l'obtention des subsides fédéraux parce qu'eux-mêmes ont dépensé plus largement pour l'amélioration du sol. Si nous éliminons St.-Gall qui vient en tête de ligne avec 20 millions, nous trouvons Berne avec 16 millions; Valais, 7 millions; Vaud, 6 millions; Grisons, 5.900.000 frs.; Tessin 5.800.000 francs; Zurich, 4.800.000 frs.; Lucerne, 2 1/2 millions; Neuchâtel, 1 1/2 million; Genève, 1 million, etc.

Où sont donc ces cantons radicaux qui, selon le *Fribourgeois*, ne subventionnent pas les entreprises particulières?

Tous comprennent mieux leur devoir que Fribourg; tous ont fait plus que lui pour l'amélioration du sol; seul, Fribourg a reculé devant des sacrifices extraordinaires dans ce but, ce qui ne l'a pas empêché d'emprunter une soixantaine de millions pour des entreprises industrielles qui ne rapportent rien ou pour édifier ce monument d'orgueil qu'est l'Université et dont seuls profitent les étrangers.

A titre d'édification, je dirai en quelques mots ce que le canton de St.-Gall a exécuté en fait de travaux d'amélioration du sol. De 1884 à 1908, il a été drainé dans la montagne 162 hectares ou 430 poses; les nouveaux chemins atteignent 62 kilomètres; il a été construit des chalets pour 4156 têtes de bétail; les conduites d'eau ont une longueur de 29,5 kilomètres et les murs de clôture, 30 km; l'essertage et l'épierrage ont été faits sur une superficie de 665 hectares. En 1899, l'ingénieur agricole de ce canton avait étudié un plan général d'améliorations du sol portant sur 7.800 hectares, avec un devis de 7 millions 800.000 fr. En 1907, 1.600 hectares étaient déjà améliorés.

Vaut-il la peine de relever cette sottise du *Fribourgeois* qui, pour leurrer ses lecteurs, dit que la Confédération

n'aurait pas donné un centime si le canton n'avait pas le premier délié sa bourse. Va-t-on pour Fribourg renverser l'ordre des choses et modifier les lois fédérales?

De telles stupidités prouvent un je m'enfichisme parfait du public ou une inconscience complète de leur auteur, de même lorsqu'il écrit que si les travaux d'amélioration du sol ont pris chez nous, et dans la Gruyère en particulier, un si réjouissant essor c'est grâce, en partie, à la gratuité des études que l'Etat prend à sa charge. Si nous ouvrons les comptes de l'Etat de Fribourg, nous trouvons qu'en 1908, par exemple, le traitement du personnel du bureau du génie agricole a coûté à l'Etat 8.800 fr. et les frais d'études pour l'amélioration du sol, 2.718 fr. 90, pour lesquels la Confédération a versé un subside de 3200 fr. Il en est de même chaque année. Comme on le voit, c'est la Confédération qui paie une bonne part de ces études. Qu'en pense le *Fribourgeois* et que penseront de lui ses lecteurs!

Dans tous les domaines nous voyons la généreuse intervention fédérale. Les largesses de la Confédération, à qui nous ne payons pas de lourds impôts, nous sont encore assurées pour l'avenir. Ne mérite-t-elle donc pas un peu de notre reconnaissance? C'est ce que ne pourront jamais comprendre tous les Colin du *Fribourgeois*. Ils mentiront effrontément pour amoindrir les bienfaits de cette bonne maman qu'est la Suisse; ils mordront la main qui s'ouvre pour faire couler sur le pays la richesse et la prospérité.

Pour statuer les fautes du régime conservateur, pour masquer ses erreurs et cacher ses injustices, ils mentiront toujours, sachant bien qu'il en restera quelque chose.

C'est le rôle de la « bonne presse » fribourgeoise.

BENOIT.

P. S. — Sous la signature de Colin, le *Fribourgeois*, de mardi, me consacre une longue épître qui n'est en somme que la version négative de ma première lettre. Ce genre facile n'offre naturellement rien d'intéressant. La justification de l'emploi de la subvention scolaire de 1908 telle qu'elle est présentée a même cet inconvénient de ne pouvoir être contrôlée, les comptes de l'Etat de cette année 1908 ne por-

tant pas trace des chiffres indiqués par le *Fribourgeois*.

Les comptes-rendus que Colin dit avoir lus à la pinte de son village sont pourtant les mêmes que ceux que je consulte; il n'en existe pas d'autres; mais il y a cette différence que, les lisant hors de la pinte, je n'ai pas la même inspiration.

Mais il y a mieux. Cet essai de justification confirme ma première opinion. Le correspondant du *Fribourgeois* est si peu paysan qu'il a trop d'accointances avec les différents services de l'Etat; il en connaît les rouages; il y puise des renseignements que le vulgaire public ne peut contrôler. N'avais-je pas raison de dire que Colin connaît mieux la crèche et le raterlier de l'Etat que ceux de nos étables?

Je veux aussi attirer l'attention du lecteur sur la subvention que vient d'allouer la Confédération à la commune de Lessoc (voir sous rubrique: Fribourg, *Réd.*). Le subside fédéral atteint le 70 % du devis pour les travaux de reboisements et le 50 % pour les clôtures de montagne. C'est la preuve irréfutable de mes assertions.

Mais voilà, tout cela ne compte pas pour nos conservateurs; il n'y a que les aumônes du gouvernement fribourgeois qu'il faut glorifier. B.

NOUVELLES SUISSES

Contre le cancer. — L'institut pour l'étude des maladies cancéreuses, à Genève, annonce pour les lundi 14 février, à 8 1/4 h. du soir, dans la grande salle de la Réformation, et mercredi 16 février, à 8 1/2 h. du soir, dans le grand amphithéâtre de la maternité, à Genève, deux conférences de M. le Dr Dominici, de Paris, sur le radium et le traitement des cancers superficiels et profonds par les sels de ce corps.

La conférence du mercredi 16 sera réservée exclusivement aux médecins

CANTON DE FRIBOURG

L'affaire du Replan.

Jules Maillard est condamné à mort.

Marie Demierre est libérée.

C'est dans la nuit de mardi à mercredi, à 1 1/2 h., que le verdict a été prononcé. Jusqu'au bout, Maillard a persisté dans ses dénégations. C'est

par voie de mises publiques, le
le, au Thuyrière Pont-la-
aches dont 4 vèlées et 2 prêtes au
ace pie-noire, 1 laie avec ses pe-
ité, et une certaine quantité de
traîneaux, colliers de vaches, clo-

de d'environ 20 poses en un seul
cuisine et avec four en bon état,
ange, écurie, four, et environ 6 1/2
s qui seront lues avant les mises.
mis en location immédiatement.
Seph et Marie Théraulaz.

DUS TOUSSEZ??

prenez vite de nos merveilleux
et réputés

ONS DES VOSGES



souverains

contre

rhumes, toux,

catarrhes.

réable. — En vente partout.

16 ans de succès.

Se méfier des imitations, lesquelles
pas le mot VOSGES inscrit
ombon. Seuls fabricants: BRUG-
SCHE, Genève.

vendre:

rue chez M. Magnin Fran-
Fin, Marsens.

andre, à Bulle

priété, 15 poses environ, bâti-
fait état, conditions avantageu-
à Haasenstein et Vogler, Bulle,
B.

en vain que dans son réquisitoire, M. le procureur-général Philipona ait adjuré l'accusé au nom de la cour, au nom du jury et au nom de la Société d'avouer son crime. J'attends une minute... dit l'orateur.

— Cela m'est impossible d'avouer, répond Maillard.

Le défenseur de Marie Demierre, M. l'avocat Grand, invita aussi l'accusé à lever l'accusation qu'il a jetée sur sa servante. — Faites un geste, dites un mot. Maillard, pour décharger l'innocente ! lui crie l'orateur. Mais l'autre ne bronche pas.

Au président qui lui demande s'il a quelque chose à dire pour sa défense, Maillard répond : Si j'étais coupable, je l'avouerais, je ne peux pas. Ce furent ses dernières paroles.

Le verdict.

Les débats sont clos ; il est 11 heures. Le jury entre aussitôt dans la salle de ses délibérations ; il en sort à minuit et demi. Dans la salle un peu houleuse pendant cette attente d'une heure, un silence poignant règne aussitôt.

M. le député Antoine Morard, président du jury, donne lecture du verdict.

Par 7 oui contre 5 non le jury admet le fait et la culpabilité dans l'empoisonnement par Maillard de sa première femme, Mariette née Barbey.

Par 7 voix contre 5, il refuse les circonstances atténuantes à l'accusé.

Le jury déclare, à l'unanimité de ses 12 voix, que Maillard a donné la mort à sa seconde femme, Séverine née Berset, et qu'il est coupable de ce fait.

A l'unanimité, il lui refuse les circonstances atténuantes.

Six jurés ont admis la complicité de Marie Demierre dans l'empoisonnement de 1909, et six l'ont niée. Les circonstances atténuantes sont, au surplus, accordées à l'unanimité.

M. le président prononce la libération immédiate de Marie Demierre.

M. le procureur-général, « au nom du peuple souverain », requiert la peine de mort contre Jules Maillard.

M. Cosandey, défenseur de ce dernier, se réserve ses moyens de cassation, estimant que le jury n'a pas été constitué conformément à la loi. M. le procureur-général conteste cette affirmation.

Les parties dictent leurs conclusions et les motivent, puis la cour se retire.

Le jugement.

Il est proclamé à 1 1/2 heure.

La cour refuse sa sanction à la transaction passée entre les parties, Maillard d'une et ses enfants de l'autre,

sous réserve de tous les droits des parties qui ont signé.

Il est donné acte du retrait des conclusions civiles prises par les enfants de Séverine Berset contre Marie Demierre (indemnité de 3000 francs)

La cour écarte une conclusion à 5000 fr. de dommages-intérêts prise par Marie Demierre, contre l'Etat de Fribourg et contre Jules Maillard.

La cour condamne Jules Maillard à la peine capitale.

Un délai de huit jours lui est accordé pour recourir.

Les 19/20 des frais sont mis à la charge de Maillard et 1/20 à celle de Marie Demierre.

Ces longs débats ont été dirigés avec beaucoup d'habileté et de tact par M. Louis Morard, président du Tribunal de la Gruyère.

Le verdict qu'on a lu plus haut était généralement attendu. Les faits mis à la charge de Marie Demierre étaient, pour l'opinion publique, trop imprécis pour qu'on pût se prononcer en faveur de la culpabilité.

On attendait avec une vive curiosité la plaidoirie du défenseur de Maillard. Malgré ses hypothèses hardies et son ingénieuse dialectique. M. Cosandey n'a pu ébranler l'édifice de convictions édifié dans l'esprit des jurés par la déposition de nombreux témoins et par le rapport de M. le chimiste cantonal Evéquoz, édifice consolidé encore par le réquisitoire modéré et plein de bon sens de M. le procureur général Philipona. Néanmoins, le défenseur y a pratiqué une petite brèche à l'endroit du premier crime.

L'accusé est resté indifférent à l'ouïe de sa sentence.

Nomination militaires. — Au nombre des dernières nominations faites par le Conseil fédéral, nous relevons que le major d'infanterie Rodolphe de Blonay, à Berne, est mis à la disposition du canton de Fribourg pour être placé à la tête du bataillon 15. Cette nomination surprendra certainement beaucoup de citoyens qui s'intéressent à nos affaires militaires et bon nombre regretteront qu'on ait pris hors du canton le chef d'un bataillon fribourgeois, d'autant plus qu'il ne manque pas d'officiers capables dans le canton.

Subventions. — Une subvention scolaire est allouée pour 1909 au canton de Fribourg, au montant de fr. 76.770.60.

— Une subvention est allouée à notre canton pour des améliorations forestières dans la commune de Lessoc. Cette subvention se décompose comme suit, savoir : a) 70 % des frais des re-

boisements et des travaux de défense contre les avalanches ; devis 26.800 fr. ; maximum fr. 18.760 ; b) 50 % des frais de clôture ; devis 200 fr. ; maximum 100.

GRUYÈRE

Cercle des Arts et Métiers.

— Dimanche 13 février 1910, à 10 1/2 heures avant midi, au siège social, à Bulle, assemblée générale des membres et porteurs de parts du capital de la Société.

Tractanda :

- 1° Réception de candidats.
- 2° Nomination du concierge du Cercle.

A nos abonnés. — En informant nos abonnés que nous prenons, ces jours-ci, remboursement du montant de nos abonnements pour 1910, nous les rendons attentifs, en vue d'éviter une interruption dans l'expédition du journal, au fait que les remboursements ne sont présentés qu'une seule fois et que dans le cas où ils ne sont pas retirés dans la huitaine, les bureaux de poste les retournent à l'expéditeur sans autre avertissement.

Edilité bulloise et « le Fribourgeois » — Le *Fribourgeois*, empêtré dans son indécorable sottise, s'étonne que l'Edilité bulloise ait fait répandre du sable sur le passage du cortège des libéraux, lors du banquet des Rois.

La réponse est facile à donner et tout à l'honneur de l'Edilité mise en cause : Il est en effet de règle, dans toute ville policée, de prendre des mesures pour faciliter et agréer la circulation spécialement quand celle-ci s'annonce intense. C'est là un des premiers devoirs de l'autorité et heureusement celle-ci n'y faillit pas à Bulle qu'il s'agisse d'un ensevelissement, d'une procession religieuse, d'une fête patriotique, ou même d'un banquet conservateur.

Ces derniers ayant en général lieu en été, le *Fribourgeois* peut être rassuré : l'Edilité bulloise arrosera abondamment les rues avant et après le cortège, à moins que le Très-Haut, dans son habituelle sollicitude pour les habitants de la Mecque radicale, ne prenne les devants et, ouvrant généreusement ses écluses ce jour-là, ne se charge d'expédier lui-même le plus rapidement possible à l'égout, les miasmes du tépelétisme.

C'est le bonheur que nous vous souhaitons. Amen.

Administration bulloise. — Le Conseil général de la ville de Bulle se réunira ce soir vendredi pour s'occuper d'une adjonction au règlement du nouveau cimetière, d'une appropriation de terrain et de la subvention demandée pour le chemin de fer Bulle-Broc. Le projet de subvention fixe à 70 000 fr. la quote-part de la commune de Bulle.

Crédit Gruyérien. — L'assemblée des actionnaires tenue mercredi dernier a approuvé les comptes de 1909 et la proposition de répartition des bénéfices telle qu'elle était présentée par le Conseil d'administration. Les deux administrateurs sortant de charge, M. Jacques Schwartz, à Riaz, et M. Joseph Progin, à Bulle, ont été confirmés dans leurs fonctions.

La foire. — Rarement foire de Bulle ne se tint dans d'aussi déplorable conditions atmosphériques. Les rafales de neige de mercredi ont naturellement nui au retrait de la foire. Il y avait néanmoins une centaine de pièces de bétail sur le marché et les transactions ont été nombreuses. Nos éleveurs maintiennent ferme les prix élevés, ce qui prouve que la provision de fourrage est jugée suffisante pour la fin de l'hiver.

Une bise glaciale a soufflé durant la journée de jeudi ; la participation du public s'en est donc ressentie. Aussi, les divers marchés ne présentaient pas grande animation. Peu garnie, la place aux légumes et aux fruits ; une septantaine de pièces de gros bétail avec ralentissement des ventes ; 165 porcs et 56 veaux grelottaient en attendant des amateurs ; les ménagères parlaient de la hausse des œufs et de la baisse du beurre.

Les tanneurs, par contre, font des affaires. C'est le moment des achats de peaux. C'est par b-lots énormes qu'ils s'approvisionnent de peaux de chèvres et de veaux ; ils achètent également à prix élevés, les fourrures de renards, de blaireaux, etc. Ces dernières sont assez rares cette année-ci.

Pour le Bulle-Broc. — Les contribuables de Broc se réuniront à nouveau ce soir, vendredi, pour discuter la subvention au tronçon chemin de fer Bulle-Broc.

Le projet fixe à 100.000 fr. la part de cette commune, la fabrique Cailler prenant pour son compte une somme de même importance. On sait que diverses communes ont déjà voté les subsides demandés, mais dont l'importance, au dire même des intéressés, ne semble pas en proportion équitable avec les avantages de ces communes.

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

La Fille maudite

PAR
ÉMILE RICHEBOURG

Et, après lui, toutes les voix répétèrent sur tous les tons :

— Vive la Saint-Pierre ! Vive Mellier ! Vive Rouvenat !

— Rentrez, mes amis, rentrez ! reprit le vieux fermier.

Un instant après, hommes et femmes entouraient les tables, sur lesquelles Blanche alerte, souriante, heureuse, le front rayonnant, mettait elle-même des pots de confitures, de miel, des paquets de biscuits et de massapains.

Jean Renaud était là. Appuyé contre un meuble, il ne perdait pas un des mouvements de sa fille ; il la contemplait avec ravissement, il l'admirait avec ivresse.

Certes, la présence de son père n'était pas étrangère à la joie qui éclatait dans les yeux

de la jeune fille. Elle se sentait enveloppée par le fluide du regard paternel.

Les bouteilles ne tardèrent pas à faire leur apparition ; les tables en furent couvertes ; on fit joyeusement sauter les bouchons, et le vieux beaune coula à flots vermeils dans les verres.

Comme Jean Renaud, Jacques Mellier était resté debout. Blanche prit un verre et le tendit au fermier.

— Ma fille, dit Mellier, à Mardoche d'abord ; il ne demandera pas mieux que de trinquer avec ces braves gens et de boire à la santé de Rouvenat.

Blanche porta le verre plein à son père. Il le prit d'une main tremblante.

— Oui, certes, dit-il d'une voix vibrante, je boirai à la santé de Pierre Rouvenat, à la votre aussi, monsieur Jacques Mellier, et à l'éternelle prospérité du Seuillon, qui occupe tant de bras et donne le bien-être à de nombreuses familles.

— Vieux Mardoche, vous avez bien parlé, approuva le vieux faucheur en levant son verre. Trinquons, camarades, et buvons à la santé de Pierre, de M. Mellier, de Mlle Blanche et à la prospérité du Seuillon. Vive

le Seuillon !

Et, au bruit du choc des verres, tout le monde répéta :

— Vive la Saint-Pierre ! vive le Seuillon ! Une femme se leva :

— Il n'y a pas de fête sans chansons, dit-elle ; on assure que Mlle Blanche chante comme un vrai rossignol ; beaucoup d'entre nous ne l'ont jamais entendue, et nous serions tous bienheureux si, avec votre permission, monsieur Mellier, elle voulait nous chanter quelque chose.

La jeune fille devant rouge comme une pivoine.

— Blanche, dit Mellier, c'est la fête de ton parrain, nous sommes en famille.

Elle jeta un regard sur Jean Renaud dont les yeux étincelaient de joie. Il semblait lui dire :

— Chante ! chante ! ce sera pour moi un bonheur de t'entendre.

Alors, sans se faire prier, d'une voix fraîche et suave, avec un charme inexprimable, un sentiment exquis, elle chanta.

C'est le bon Dieu qui nous donne
Les caresses du soleil,

Les raisins aux jours d'automne
L'épi d'or, le fruit vermeil.
Au printemps, quand la verdure
Se montre dans sa beauté,
Nous voyons dans la nature
Les marques de sa bonté.

Quand je vois ces belles choses,
Sur terre, dans le ciel bleu,
Moi, j'en reconnais les causes,
Et voilà pourquoi j'aime le bon Dieu.

Chaque goutte de rosée,
Sur la terre est un grain d'or,
Et sur la fleur irriguée,
Le matin, brille un trésor.
C'est Dieu qui dit aux étoiles
De scintiller dans les cieux ;
C'est lui qui conduit les voiles
Des marins aux pays bleus.

Quand je vois ces belles choses
Sur terre, dans le ciel bleu,
Moi, j'en reconnais les causes,
Et voilà pourquoi j'aime le bon Dieu.

C'est Dieu qui dans les feuillages
Des oiseaux cache les nids ;

Commun
de la Société d
et des environ
semblée géné
février, à 2 h.
l'Hôtel-de-Vill
tractanda imp

Le feu
population de
à deux repr
lundi dernier.
d'incendie à d
rie, quelques
éteindre Deu
vèle alerte : l
une maison d
on maîtrisa ra
gâts sont peu

Corre
On nous écrit
Quelques sem
puis le célèbre
Maitre. La pres
jorité a fait bon
et vociferations
aussi, vrai est-il
noncées par un
plus grossières,
vocations plus
entre les citoyen
tration adminis
l'administration
la différence ?),
tépélets par le
bien franc du
article premier
servateur. Rien

Nous nous s
du pas de clerc
pour plaire au
cours anatomiq
servatrice et, en
lui pardonnant
spontané, les ir
le *Cr. choi* à l'
sieur Jules Mus
Après le pan
basse servilité
était réservé, à
ent gagné à être
des Rois.
(« L'Avenir
8 jours, l'insig
sa soirée-loto la
Monsieur Savo
Glâne, où il ne
lents souvenirs
trale s'il en fut
Maitre insulte
faut une victin
de Bulle qui fa
l'on entend, à
mants : ment
leur... cœur de
entraîner au p
dard, etc. etc.
Souhaitons à
don, un peu de
vocat Musy et
s'être enfin mo
masque avant
Puis, avec u
faite, notre d
d'Attalens dén
parti radical
une gaffe.
Monsieur W
contrôlait tout

Il éloigne
De nos ch
En élever
Le pauvre
Quand D
C'est touj
Quand je
Sur terre,
Moi, j'en
Et voilà pour
Des applau
remercièrent
sance et du m
de procurer.
— Etes-vous
da-t-elle à Me
— Tu as ch
dit le vieillard
Puis, tout
naud :
— C'est po
Le regard
père la remer
— On dirai
dans le gosier
formidable er

Administration bulloise. — Le conseil général de la ville se réunira ce soir vendredi pour d'une adjonction au règlement d'une nouvelle cimetièrre, d'une extension de terrain et de la subvention demandée pour le chemin de fer. Le projet de subvention de 100 fr. la quote-part de la ville de Bulle.

Gruyérien. — L'assemblée actionnaires tenue mercredi a approuvé les comptes et la proposition de répartition des bénéfices telle qu'elle était par le Conseil d'administration administrateurs sortant M. Jacques Schwartz, à Riaz, et M. Progin, à Bulle, ont été élus dans leurs fonctions.

Re. — Rarement foire de tant dans d'aussi déplorables conditions atmosphériques. Les vendeurs de mercredi ont naturellement eu le retrait de la foire. Il n'y avait guère une centaine de visiteurs sur le marché et les ventes ont été nombreuses. Nos vendeurs maintiennent ferme les prix qui prouvent que la provision est jugée suffisante pour l'hiver.

Le froid glaciaire a soufflé durant la nuit et le jeudi; la participation du public est donc ressentie. Aussi, les vendeurs ne présentaient pas de marchandises. Peu garnie, la place est aux fruits; une septante de gros bétail avec quatre cents têtes; 165 porcs et volailles attendent des ménagères parlaient de la baisse du prix des œufs et de la baisse du prix des légumes.

Par contre, font des achats de moment des achats de légumes par b-lots énormes qu'ils ont fait de peaux de chèvres et ils achètent également à la foire les fourrures de renards, etc. Ces dernières sont en baisse cette année-ci.

Bulle-Broc. — Les vendeurs de Broc se réuniront à la foire, vendredi, pour discussion au tronçon chemin de Broc. Le Broc est fixé à 100.000 fr. la part commune, la fabrique Cailler sur son compte une somme de 100.000 francs. On sait que plusieurs ont déjà voté les mandats, mais dont l'importance même des intéressés, en proportion équitable des cotisations de ces communes.

aux jours d'automne le fruit vermeil. Les vendeurs, quand la verdure dans sa beauté, les vendeurs dans la nature des de sa bonté.

vois ces belles choses, dans le ciel bleu, reconnais les causes, moi j'aime le bon Dieu.

utte de rosée, e est un grain d'or, leur irrisée, brille un trésor. qui dit aux étoiles er dans les cieux; ni conduit les voiles s aux pays bleus.

vois ces belles choses dans le ciel bleu, reconnais les causes, moi j'aime le bon Dieu. qui dans les feuillages cache les nids;

Communiqué. — Les membres de la Société d'agriculture de Gruyères et des environs sont convoqués en assemblée générale sur le dimanche 13 février, à 2 h., à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de La Tour, avec un tractanda important.

Le feu au Pâquier. — La population de ce village a été alarmée à deux reprises dans la journée de lundi dernier. Un commencement d'incendie a d'abord éclaté à la scierie, quelques seaux d'eau sulfirèrent à éteindre. Deux heures plus tard, nouvelle alerte: le feu était signalé dans une maison d'habitation. Là encore on maîtrisa rapidement le fléau. Les dégâts sont peu importants.

Correspondance.

On nous écrit de Charmey: Quelques semaines se sont écoulées depuis le célèbre discours-ministre du grand Maître. La presse suisse dans sa grande majorité a fait bonne justice des élucubrations et vociférations du bailli fribourgeois. Mais aussi, vrai est-il que jamais ne furent prononcées par un homme d'Etat (?), insultes plus grossières, paroles plus déplacées, provocations plus cinglantes. Appel à la haine entre les citoyens, suppression de l'administration administrative pour la remplacer par l'administration purement politique (où sera la différence?), appel au drapeau des jeunes tépélets par le cri de guerre brutal, mais bien franc du: **Défendez vos places**, article premier et unique du programme conservateur. Rien n'y manquait, sauf la dignité. Nous nous souvenons encore également du pas de clerc du jeune avocat Musy qui, pour plaire au Patron, félicita dans un discours anatomique la presse catholique conservatrice et, en particulier le *Fribourgeois*, lui pardonnant dans un élan de générosité spontanée, les insultes adressées naguère par le *Créteil* à l'homme de bien que fut Monsieur Jules Musy, père du docteur actuel. Après le pantagruélique repas la haute et basse servilité gouvernementale, il nous était réservé, à nous Gruyériens, un plat qui eût gagné à être réchauffé dans la marmite des Rois.

(« L'Avenir ») de Charmey avait, il y a 8 jours, l'insigne honneur de recevoir dans sa soirée-loto la très gracieuse personne de Monsieur Savoy d'Attalens, ex-préfet de la Glâne, où il ne laissa du reste que d'excellents souvenirs. Dans une envolée magistrale s'il en fut, le digne élève du Grand-Maître insulte les radicaux. Comme il lui faut une victime à tout prix, c'est le Syndic de Bulle qui fait les frais de son orgie! Et, l'on entend, à travers les échos les plus charmants: menteur, homme de peu de valeur... cœur de glace... fourbe qui chercha à entraîner au parti radical l'entraînable Gaudard, etc. etc. Souhaitons à notre Syndic, dans le pardon, un peu de la généreuse nature de l'avocat Musy et remerçons notre Préfet de s'être enfin montré un naturel, déposant le masque avant même Carnaval. Puis, avec un doigté d'une délicatesse parfaite, notre disciple du grand éducateur d'Attalens démontre à l'assemblée que le parti radical dans sa retraite, a commis une gaffe. Monsieur Weissenbach, en effet, voyait et contrôlait tout et, ô horreur, il se permet-

taît d'ouvrir les lettres de son département avant ses secrétaires! Quelques insultes encore, quelques grossières personnalités ensuite, puis, satisfait et repu, le digne représentant du gouvernement opère sa retraite au milieu des murmures de l'assemblée. Moins prolix, le financier Reichlen s'attaque aux chiffres, puis aussi à la mauvaise foi des Bullois. Pauvre Monsieur Reichlen, abandonnez à tout jamais cette population qui répugne à votre grandeur d'âme et dont, vous... finirez par partager les défauts et ceux en particulier que vous lui reprochez le plus. Lâchez vos 17.000.— et... en route pour la capitale, foyer de toutes les vertus. Après avoir oublié de rappeler les généreux conseils donnés à nos teneurs d'alpage, à Cerniat, sur l'épierrage de nos montagnes, avec pour récompense, traite sur le ciel, de même que la proposition du très conservateur groupe de la droite, d'imposer notre bétail pour combler les vides de la Caisse, il cède la parole au Contrôleur in partibus Rnest.

Rappelant de vieux souvenirs (?), l'orateur, dans une narration charmante, raconte à l'auditoire recueilli une course en Suisse avec la Société de gymnastique de Bulle qui eut l'honneur de le posséder comme président. C'est avec une légitime et convaincante indignation que l'orateur démontre l'impudence de ses amis gymnastes, qui ne surent gré dans cette course d'une messe basse commandée par lui, payée par lui et à laquelle seul, dévotement, il assista. Plus forts parce que tout neufs ses sentiments d'une foi ardente et désintéressée soulèverent dans l'auditoire une ferveur comparable à celle des anciens martyrs et firent couler quelques larmes en faveur du néophyte. Puis arrive enfin Monsieur l'avocat Gaudard qui dut, lui aussi, résister aux tentations radicales. A l'instar de ses prédécesseurs, il fait part à l'assemblée de ses pérégrinations personnelles et comment, grâce aux prières de son ami Ernest, il eut le bonheur de ne pas s'engager dans le parti radical; sa conscience d'avocat et sa foi robuste « de celles qui renversent les montagnes » le retirèrent heureusement. Défilant les tentations, il s'inscrivit pour la choqueroute radicale, écouta les orateurs du Banquet des Rois et sortit convaincu d'être... quand même dans la bonne voie. Vivent les principes!

Monsieur Reichlen se lève encore pour féliciter les amis de Bellegarde: absents. Puis, le tonitruant major de table Emile, remarquant que, malgré ses efforts, l'assemblée n'est pas à son diapason, invite tout le monde à boire un bon coup. « Nous n'avons rien à craindre... », le Préfet est avec nous. La retraite sonne à 5 heures du matin, quelques tépélets convaincus et émus se félicitent d'appartenir à un parti grâce auquel leur est permis de boire et crier jusqu'au jour, sans crainte des gendarmes, ces éternels trouble-fête de chez Napoléon. Puis, s'opère la descente sur Bulle, en bon ordre, chacun se félicitant d'être demeuré digne en paroles, en gestes et en modération et d'avoir ainsi coopéré à la grandeur et à l'avenir du parti seul bon, seul juste, seul pur et seul rémunérateur. R. I. P.

L'empîâtre Rocco, appliqué sur les reins. offre un moyen infailible de se débarrasser des maux de reins, lombagos, douleurs du dos. Ne manque jamais son effet. Aux pharmacies David, Barras et Gavin, à Fr. 1.25.

Qu'est-ce que les Pastilles Gaba? Les célèbres Pastilles Wybert de la Pharmacie d'Or à Bâle sont maintenant désignées sous le nom de « Pastilles Gaba ». Veuillez y prendre garde en les achetant et veillez à ce que nos boîtes bleues portent toutes le nom de « Gaba ». Refusez les imitations! Dans les pharmacies et drogueries à 1 fr. la boîte.

Catarrhe des poumons et des bronches. J'ai été guéri en peu de temps par les ordonnances et les excellents remèdes de l'Institut de médecine naturelle de Niederurnen, d'un catarrhe pulmonaire, de douleurs et de points dans la poitrine, de toux avec expectoration, de douleurs dans les membres et de lassitude. Küssnacht a. R., 27 avril 1907. Félix Blessing. — Signature légalisée: J. Blum, préfet. Que celui qui veut connaître son mal et en être guéri envoie son eau ou la description de sa maladie à l'Institut de médecine naturelle, Niederurnen (Suisse), de H.-J. Schumacher, médecin praticien et pharmacien diplômé. Brochure gratuite.

Le café de malt de Kathreiner
La boisson quotidienne de millions d'individus

Le succédané du café le plus parfait, bon marché, sain, particulièrement indispensable aux malades des nerfs, de l'estomac et du cœur. Qu'on en fasse l'essai, en observant exactement le mode de cuisson. Le café de malt de Kathreiner n'est véritable qu'en paquets fermés avec le portrait et la griffe de l'abbé Kneipp, ainsi que la raison sociale des fabriques de café de malt Kathreiner. 243

POMMES DE TERRE
La Société d'agriculture de la Basse-Gruyère se charge de fournir à ses membres, par l'intermédiaire de la Station fédérale des essais agricoles à Lausanne, des pommes de terre pour semences. Prendre connaissance des variétés, prix et conditions auprès d'un membre du Comité et faire parvenir les commandes au secrétaire, O. Corboz, à Marsens, au plus tard pour le 15 février.

ATTENTION
Le soussigné a l'honneur de faire part au public qu'il a repris de M. Jules Fragnière son **MAGASIN D'ÉPICERIE & BOULANGERIE** rue du Moléson. Par de la bonne marchandise, il espère mériter la confiance qu'il sollicite du public. Se recommande, **PAUL TORCHE, BULLE**

Mises d'immeubles.
L'Office des faillites de la Gruyère vendra en mises publiques, mercredi 16 février 1910, à 4 heures, à l'Hôtel du Chamois, à Botterens, les immeubles appartenant à la Masse en faillite Thomet Anne, née Andrey, comprenant maison d'habitation et jardin. Prix d'estimation: fr. 7000.—.

Mises d'immeubles.
L'Office des faillites de la Gruyère vendra en mises publiques, mercredi 16 février, à 2 heures, à l'Auberge de la Croix-Blanche, à Marsens, les immeubles appartenant à la Masse en faillite Magnin Amédée, feu Michel, comprenant maison d'habitation et trois poses de pré attenantes. Prix d'estimation: fr. 9000.—.

A vendre:
7000 pieds de foin et regain à distraire. S'adresser à Romanens Alfred, à Sorens.

VILLE DE BULLE
Lundi 21 février 1910, la Ville de Bulle vendra, en mises publiques, dans les forêts communales, 250 mètres cubes en billons et carrons, 90 stères, 60 tas et 150 troncs. Rendez-vous des miseurs, à 9 heures du matin, avec sac garni, au Grand Crêt. Le Secréariat communal

VILLE DE BULLE
Vente de terrain
Vendredi 18 février 1910, de 2 à 3 heures après midi, à l'Hôtel de Ville, la Commune de Bulle exposera en vente, par voie de mises publiques, une parcelle de terrain à bâtir d'environ 1000 m², à détacher de l'art. 1507 du cadastre de Bulle. Le Secréariat communal.

A louer
un grand magasin
avec bureau, 3 vitrines et 3 chambres d'étage si on le désire, chauffage central, éclairage électrique, eau. Prix modéré. S'adresser à Haasenstein et Vogler, à Bulle, sous H 60 B.

Dans ménage de campagne, on demande, pour le mois de mars, une bonne **DOMESTIQUE** de confiance, si possible pas trop jeune et connaissant un peu la cuisine. S'adr. à Mme Aloys Henny, au Mont s/ Lausanne.

On demande
un **scieur** capable de travailler seul. S'adresser à l'agence Haasenstein et Vogler, Bulle.

Parapluie.
La personne qui aurait par mégarde pris un parapluie marqué du nom à l'intérieur est priée de le rendre à son propriétaire à La Tour ou à l'Hôtel Moderne.

L'Arôme MAGGI
Marque « Croix-Etoile »
est très avantageux sous le rapport du rendement et, par conséquent, économique à l'emploi: un flacon suffit pour longtemps. Les flacons originaux N^{os} 0, 1 et 2 sont remplis à nouveau à prix réduits. Toujours en vente chez Alphonsine Barras, Corpataux.

A VENDRE
1. A Bulle, une maison, avec grand jardin, grange, écurie.
2. A La Tour-de-Trême, une maison avec verger, grange, écurie.
3. Aux environs de Broc, une maison avec jardin, l'on exige peu au comptant.
4. A Bulle, un café-restaurant, avec salle à manger.
5. A Riaz, un domaine de 7 poses environ.
6. Un domaine de 15 poses, d'un seul mas, bien bâti.
7. Une auberge avec grange, écurie, verger, jeu de quilles, lumière électrique et quelques poses de terre.
8. A 20 minutes d'une gare Bulle-Montbovon, une jolie propriété, 7 poses, magnifique verger.
9. Une maison neuve avec 3 poses de terre.
10. Un domaine de 12 poses, conditions favorables. S'adresser à Ernest GENOUD, Avenue de la Peyrière, BULLE, tous les jeudis à l'Hôtel de l'Union.

SOUSSION
La commune de Maules, désirent construire une maison d'école, ouvre un concours entre les entrepreneurs pour l'exécution des divers travaux, savoir:
a) Maçonnerie et pierre de taille;
b) charpente;
c) couverture et ferblanterie;
d) menuiserie et serrurerie;
e) gypserie et peinture;
f) appareillage.
Les intéressés peuvent consulter les plans, avant-métrés, etc., au bureau de M. Alph. ANDREY, architecte, à Fribourg, avenue du Midi 17, à partir du 7 courant. Les soumissions seront reçues jusqu'au 15 février courant.

CACAO

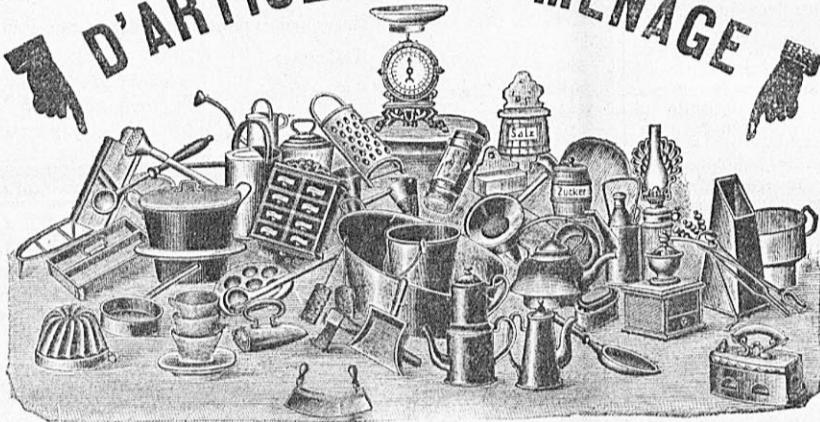
Suchard

LE DÉJEUNER
PAR
EXCELLENCE

ENEZ

faire vos choix et vos achats
au magasin de spécialités

D'ARTICLES DE MÉNAGE



ALPHONSE BOCHUD, BULLE

Pas de crédit mais bon marché.

A VENDRE

aux environs de Bulle, un domaine de 7 poses. — S'adresser à l'Agence Haassenstein et Vogler à Bulle.

A louer

dans la Grand'rue, un logement de deux chambres et cuisine. S'adresser à E. Eichenberger, boulanger, Bulle.



ALIMENT POUR VEAUX

Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à trois centimes le litre

PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KIL.
PRIX : 0.65 LE KILOG.

Vendu sous le contrôle du Laboratoire Fédéral

Se méfier des contrefaçons et de la concurrence déloyale qui cherche à imiter le nom LACTINA.

Maison fondée en 1882

Dépôt général pour le district de la Gruyère chez

MM. CROTTI, frères, à BULLE.

La lessive la plus moderne

"PERPLEX"

nettoie, blanchit et désinfecte tout à la fois. S'emploie avec n'importe quelle méthode de lavage.

Garanti inoffensif et sans chlore. Prix d'un paquet de 1/4 kg 40 cts Savonnerie Kreuzlingen Charles Schuler & Co.

Vente en gros : Eigenmann, Chatton et Cie Fribourg.

Banque Populaire de la Gruyère
BULLE

Le dividende de l'exercice 1909, fixé à Fr. 14.—, est payable depuis lundi, 7 courant, à notre Caisse contre remise du coupon N° 13.

Bulle, le 7 février 1910.

LA DIRECTION

253]

VIN DE RAISINS SECS

BLANC à Frs. 20.— les 100 litres

pris en gare de Morat

Analysé par les chimistes. — Fûts à disposition. — Echantillons gratuits et franco.

OSCAR ROGGEN, MORAT

[223

Fermier.

On demande pour le 1^{er} avril prochain un fermier actif et sérieux pour une ferme située près de Lausanne. Contenance 38 poses environ (1710 ares). Droit de vendre des consommations.

S'adresser à l'Etude de M. E. Moret, notaire, St-Pierre 8, Lausanne. [246

A louer :

appartements de deux ou quatre chambres, cuisine et dépendances. Eau et lumière électrique. Jardin si on le désire. Entrée à volonté. S'adresser à Haassenstein et Vogler, sous H 37 B.

Renvoi de mises.

Les mises d'immeubles et de bétail, annoncées pour le 15 février prochain, au Thusy, rière Pont-la-Ville, sont renvoyées à plus tard.

J. & M. Théraulaz.

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public qu'il a repris à son propre compte la FABRIQUE D'EAU GAZEUSE ET DISTILLERIE CHABRIER & DELACOMBAZ.

Il fera tout son possible pour satisfaire son honorable clientèle par une livraison prompte et soignée.

EUGÈNE DELACOMBAZ

A VENDRE

à Bulle et aux environs plusieurs bâtiments, ainsi qu'un domaine de 23 poses. S'adresser à M. L. Andrey-Sottaz, Bureau d'affaires, Café La Viennoise, Bulle. [204

HENNIEZ-LITHINEE

Eau de table par excellence. — Seule de ce genre en Suisse.

Recommandée pour les rhumatisants et aux personnes souffrant de l'appareil digestif, des voies urinaires et du foie.

La demander dans tous les hôtels et bons cafés en lieu et place des limonades et des siphons.

Dépôt général pour la Gruyère :

LOUIS PUGIN, négociant, BROCC,

qui se fera un plaisir de livrer à titre gracieux un certain nombre de bouteilles à toute personne qui en fera la demande. 226

Grande mise de bétail & chédail.

Pour cause de fin de bail, Onésime Pittet, fermier, exposera en mise publique, mercredi 16 février 1910, dès 9 heures précises du matin, devant son domicile à la Rochette près Romont, tout son bétail et chédail consistant en 20 vaches prêtes ou fraîches vélées, 10 génisses de 1 à 3 ans, dont 4 prêtes au veau, 2 veaux, 1 bœuf de 3 ans, 1 d'un an.

5 gros chars à pont, 3 à échelles, 1 à un cheval, 1 char à ressorts, 1 tombereau, 1 caisse à purin, 2 faucheuses, une faneuse, 2 charrues "Brabant", 3 herbes, 1 herse à prairies, 1 rouleau, 1 cultivateur, 1 moulin à vanner, 1 hache-paille, 1 coupe racines, 2 traîneaux, 3 luges, plusieurs colliers pour chevaux et bœufs et autres objets trop longs à détailler.

Long terme pour le paiement.

208]

L'exposant.

AVIS

Le soussigné informe son honorable clientèle qu'à partir du 10 février il a remis son magasin de détail, de Bulle, ainsi que le dépôt de teinturerie et filature de chanvre à M. Pierre MAURON et sollicite pour son successeur la confiance qui lui a été témoignée jusqu'à maintenant.

G.-J. GREMAUD, fabricant de drap, à NEIRIVUE.

Me référant à ce qui précède, j'ai l'avantage d'informer la clientèle de la maison et le public en général que j'ai repris le dépôt de la fabrique de drap de Neirivue, ainsi que ses autres représentations et espère, comme par le passé, être honoré de la confiance accordée jusqu'à présent à mon prédécesseur.

Pierre MAURON
ÉPICERIE & MERCERIE

Magasin attenant au Café du Moléson, à Bulle.